

COMMISSIONS DU 05 DECEMBRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Note technique :

Adhésion au groupement de commandes des assurances

(Rapporteur : Marc OGIEZ)

NOTE TECHNIQUE

Il est rappelé que la commune avait adhéré au groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances lancé en 2016 pour les années 2017 à 2020, renouvelé en 2020 pour les années 2021 à 2024. Ces deux groupements étaient composés des villes d'Essey les Nancy (coordinateur), Laxou, Ludres, Fléville, Malzéville, Saint-Max, des CCAS de chacune de ces villes, de la Caisse des Ecoles d'Essey et du SIVU Saint-Michel Jéricho de Malzéville.

Pour l'accompagner dans la définition des besoins, la rédaction des Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et la passation des marchés, le groupement avait désigné le cabinet RISK PARTEAIRES comme assistant à maîtrise d'ouvrage. La mutualisation de ces prestations avait permis de réduire leurs coûts pour chaque commune. (642 € TTC pour Pulnoy correspondant au montant de l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage visée ci-dessous).

Le dernier groupement avait attribué les marchés à SMACL pour l'assurance responsabilité civile et la protection juridique de la commune et du CCAS et pour la protection fonctionnelle des agents et des élus.

L'assurance dommages aux biens Mairie, CCAS (logement de secours) et véhicules avait été attribuées à GROUPAMA GRAND EST.

Le principe de ce groupement est que la tarification est individualisée pour chaque membre en fonction de sa sinistralité propre. Ainsi, Le tarif obtenu par Pulnoy est lié à sa propre sinistralité et non pas à celle des autres membres du groupement.

Les marchés d'assurance démarrés le 1^{er} janvier 2021 pour 4 ans, arrivent à terme le 31 décembre 2024.

Il est proposé de renouveler avec anticipation le groupement de commandes.

En effet, cette anticipation résulte d'une demande de la Ville de Laxou qui a vu ses contrats d'assurance dommages aux biens et véhicules résiliés par Groupama Grand Est suite à un important sinistre subi par la ville (incendie de son gymnase) mais aussi dans un contexte de durcissement des conditions de l'assurance des collectivités.

Suite à des négociations, un avenant de 6 mois a été proposé par Groupama à Laxou (la fin de son contrat est donc à ce jour décalée au 30/06/2024 au lieu du 31 décembre 2024)

Parallèlement Laxou devait relancer seul un marché pour ces deux lots mais compte tenu du contexte très peu favorable et de l'incertitude d'un appel d'offres fructueux, elle souhaitait faire appel à la solidarité des communes du groupement afin de relancer plus tôt le marché mutualisé en vue d'un démarrage d'un nouveau marché pour elle au 1^{er} juillet 2024. La date de démarrage des marchés des autres membres serait le 1^{er} janvier 2025.

Compte tenu de l'environnement actuel et de la nécessité de collecter plus d'information et du temps de montage des dossiers nécessairement plus longs lors de groupement, il est préconisé de débiter ce dossier tôt.

C'est pourquoi, la commune d'Essey les Nancy qui sera de nouveau coordinatrice du groupement, sollicite les membres pour renouveler le groupement avant la fin de l'année 2023.

Aux membres du groupement actuel s'ajoutera le syndicat intercommunal crèche Frimousse (Essey, St Max, Tomblaine).

Le principe de la tarification individualisée à la sinistralité de chaque membre sera conservé, aussi la présence de Laxou n'aurait pas d'impact sur les tarifs des garanties ; cependant elle pourrait en avoir sur la réponse des assureurs pour le lot dommages aux biens.

Concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage indispensable dans les marchés d'assurance très complexes, une consultation va être menée par la Ville d'Essey. En 2020, le cabinet retenu était Risk Partenaires pour un montant payé par la commune de 642,00 € TTC.

Une participation aux frais de procédure de passation (frais avis de publicité et avis d'attribution) sera demandée à chacun des membres du groupement et fera l'objet d'une facturation par le coordinateur ESSEY LES NANCY.

Le Calendrier indicatif serait le suivant :

- Courant décembre : prise en compte des données à collecter
- Fin janvier : fin de la phase de collecte (récupération des statistiques 2023 complètes)
- Février : montage / relecture des cahiers des charges
- Mars : lancement en publicité
- Mi-Avril : réception des offres
- Mai - juin : attribution / recherche d'assureurs sur éventuels lots infructueux.

Démarrage des marchés au 1^{er} juillet 2024 pour Laxou

Démarrage des marchés au 1^{er} janvier 2025 pour les autres membres, dont Pulnoy

La consultation sera allotie en 6 lots :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;

- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;
- lot n° 5 : Assurance des dommages aux biens ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions ;

Il sera proposé d'adhérer aux lots 1 à 5 pour la commune et 1,2,3 et 5 (logement de fonction) pour le CCAS.

Le lot 6 n'est pas adapté aux besoins de la commune sachant que le lot 5 assurances dommages inclut une garantie des expositions temporaires (valeur limite de 50 000 € dans le marché actuel).

Pour mémoire :

Les montants des primes 2023 payées par la Commune et le CCAS sont les suivants :

SMACL	Lot 01 Responsabilité civile de la commune	1 678,86 €
SMACL	Lot 02 Protection fonctionnelle des agents	288,06 €
SMACL	Lot 03 Protection juridique de la commune	749,22 €
GROUPAMA	Lot 04 Véhicules	4 894,02 €
GROUPAMA	Lot 04 Automission	497,65 €
GROUPAMA	Lot 05 Dommages aux biens	6 079,62 €
GROUPAMA	Assurance logement de fonction	331,93 €
SMACL	Responsabilité civile CCAS	163,50 €
SMACL	Protection fonctionnelle agents élus	47,16 €
SMACL	protection juridique CCAS	170,10 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20231218-DCM802023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023